

Réunion du 2 mai 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient  
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Bernard FISCHER, Madame Martine JUNG

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Paul HEINTZ

**N° CP/2016/195 - Soutien environnemental aux associations et aux collectivités  
- 2345  
Examen de la contribution annuelle au Syndicat de Lutte contre  
les Moustiques (SLM67) et modalités d'organisation de la lutte  
anti-vectorielle**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une première contribution de 166 937,20 € au Syndicat Mixte de Lutte contre les moustiques pour 2016 pour son action prévisionnelle contre les moustiques nuisants;
- désigne le Syndicat de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin (SLM67) comme opérateur de démoustication pour l'année 2016;
- décide d'attribuer une contribution de 49 483 € au SLM 67, pour son rôle d'opérateur dans la lutte contre le moustique tigre;
- autorise le Président à signer la convention 2016 qui encadre les modalités de lutte anti-nuisances et anti-larvaires.

Les modalités de versement de ces aides seront réalisées selon les termes de cette convention.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Accusé de réception N° : 067-226700011-20160502-lmc1100472-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 03/05/16

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY